



Université de Reims Champagne-Ardenne
Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion

Reims, le 20 janvier 2015

Secrétariat du Doyen
Rémi Glatigny
03.26.91.38.05

Le Doyen aux étudiants de la Faculté S.E.S.G.

objet : lutte contre le plagiat

Bonjour à toutes et tous.

Vos êtes nombreux en cette période à être engagé dans la rédaction de travaux de réflexion et de recherche qui donneront lieu à la production de dossiers, rapports ou mémoires. Je vous invite avant d'engager la rédaction finale de lire attentivement le document joint à ce courrier concernant le plagiat.

Je rappelle à cet effet que le plagiat est considéré comme une fraude en examen et qu'à ce titre il fera systématiquement l'objet d'un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université et d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public de l'enseignement supérieur pendant plusieurs années.

Je vous invite également à ne pas sous-estimer la capacité des correcteurs à repérer une tentative de plagiat. Comme il est indiqué dans le guide, les enseignants disposent désormais de logiciels permettant de détecter le plagiat. L'expérimentation de cet équipement les années passées a conduit à renvoyer plusieurs dizaines d'étudiants de la Faculté S.E.S.G. devant la section disciplinaire de l'U.R.C.A. qui a prononcé des sanctions allant jusqu'à deux années d'exclusions de l'établissement.

Bonne journée à toutes et tous.

Antonin Gaignette
Doyen de la Faculté S.E.S.G.